

COMPTE - RENDU

Commune de Les Essarts-lès-Sézanne

Conseil municipal DU 15 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de Madame le Maire, adressée le 08/11/2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Annick LASSEAUX, Maire

Etaient présents : BOURDICAUD Jacqueline, CATOLICOT Thierry, DEZERT Philippe, FOURNAISE Anabelle, LASSEAUX Annick, LAURENCEAU Fabrice, MAILLET Jean-François, RONDEAU Virginie, WECKER Isabelle

Absents : GIMONNET Florent, NAUROY Bernard

Secrétaire de séance : Madame FOURNAISE Anabelle

Conformément aux dispositions de l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame FOURNAISE Annabelle est désignée pour assurer le secrétariat de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité
La séance est ouverte

2021_18 - convention de servitude-raccordement bio méthane

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	7	7	0	0	2

Monsieur Thierry CATOLICOT et Madame Virginie RONDEAU ne prennent pas part au vote.

Vu la demande de permis de construire concernant le projet de construction d'une unité de méthanisation SAS BIOMARNE à Les Essarts lès Sézanne,

Considérant que cette unité de méthanisation doit être raccordée via "le chemin dit finage des Essarts lès Sézanne à la Noue" et du "chemin dit de la Petite Forêt",

Considérant que l'accès permanent sur "le chemin dit finage des Essarts lès Sézanne à la Noue" et du "chemin dit de la Petite Forêt" s'avère nécessaire pour parvenir au poste d'injection mis en place,

Considérant que la canalisation de raccordement doit emprunter "le chemin dit finage des Essarts lès Sézanne à la Noue" et du "chemin dit de la Petite Forêt" qui appartiennent au domaine privé communal,

Vu le projet de convention de servitude relatif à l'implantation de cette canalisation dans l'emprise du "le chemin dit finage des Essarts lès Sézanne à la Noue" et du "chemin dit de la Petite Forêt" établi par la société GRTGaz,

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de concéder à GRTGaz une servitude réelle conventionnelle sur "le chemin dit finage des Essarts lès Sézanne à la Noue" et du "chemin dit de la Petite Forêt" pour les besoins du raccordement de l'unité de méthanisation SAS BIOMARNE selon la convention de servitude établie,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de servitude et tous les documents s'y rapportant

Questions diverses

- Sécurisation du village et des hameaux : un appel d'offre va être lancé pour consulter les entreprises afin de réaliser la sécurisation
- Problème d'arbres et haies sur le domaine public : une mise en demeure sera faite aux propriétaires ne respectant pas les prescriptions concernant les abords des routes.
- Plaques assainissement : un relevé a été fait et va être communiqué à la CCSSOM
- VMC salle des fêtes : la VMC est en panne. Un premier devis a été fait par TR équipement de l'ordre de 4 300 €TTC. D'autres devis vont être réalisés.
- Logiciel mairie : en vu du passage à la M57 (nomenclature comptable) qui deviendra obligatoire en 2024, le logiciel actuel de la mairie ne sera plus compatible avec cette nomenclature. 3 logiciels ont été consultés. Cette dépense sera à revoir pour le budget 2022.
- Eglise : la campagne de capture des pigeons est terminée et les trous ont été refermés. Un devis va être fait pour le dé moussage et la réfection des trous dans la toiture
- Les trous de la route de la petite forêt ont été rebouchés
- Colis de Noël et festivités :
 - Samedi 04 décembre : décoration de la place et montage de la crèche suivi d'un concert dans l'Eglise à 18h
 - Dimanche 12 décembre : spectacle et distribution des colis des aînés suivi d'un goûter
- Application Maelis : des prospectus ont été distribués dans les boîtes aux lettres afin d'avertir la population de la mise en place de cette application. Cette application a pour but de prévenir la population des différents événements qui pourraient survenir dans la commune. Les comptes rendus seront également mis en ligne.
- Voisins vigilant : la commune est en attente d'un rendez vous
- Un guide du tri va être distribué dans les boîtes aux lettres.

Pour extrait conforme,

Affiché le 22/11/2021

Anabelle FOURNAISE



Madame Le Maire,

